

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 4 septembre 2018, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Derek O'Hearn, district n° 1  
M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Charles Lapointe, district n° 3  
M<sup>me</sup> Johanne Lavoie, district n° 4  
M. Claude Tremblay, district n° 5  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Assiste également à cette séance :**  
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Nombre de citoyens présents : 11**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 17 juillet 2018 et du 13 août 2018
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 17 juillet 2018 et du 13 août 2018
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
7. Demandes d'aides financières
  - 7.1. Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur / 100<sup>e</sup> anniversaire
8. Loisirs
  - 8.1. Octroi de contrat à Tommy Harvey, kinésiologue pour la salle d'entraînement
9. Urbanisme
  - 9.1. Octroi de mandat au SARP / annulé
10. Travaux publics
  - 10.1. Octroi de contrat pour le raccordement de la conduite d'égout de la résidence située au 198 rue Principale
11. Administration
  - 11.1. Approbation du budget révisé 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Nazaire
  - 11.2. Avis de motion règlement 363-18 – Code de déontologie des employés municipaux
  - 11.3. Dépôt du projet de règlement 363-18 – Code de déontologie des employés municipaux

- 11.4. Octroi de mandat à la firme Englobe corp. pour le contrôle des matériaux lors du remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale Est (Route 172)
- 11.5. Octroi de mandat à la firme Englobe corp. pour une inspection visuelle du stationnement de l'édifice municipal et communautaire
- 11.6. Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Festival L.M. Country
- 11.7. Motion de félicitations au Groupe de Soutien de Saint-Nazaire
12. Affaires nouvelles
  - a) Ouverture d'une marge de crédit temporaire pour le financement des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Principale Est
  - b)
13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Charles Lapointe

18-141

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

**Acceptée**

## **3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 3 ET 17 JUILLET 2018 ET DU 13 AOÛT 2018**

Il est proposé par Johanne Lavoie  
Appuyé par Jean-François Néron

18-142

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 17 juillet 2018 et du 13 août 2018 est approuvée.

**Acceptée**

## **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 3 ET 17 JUILLET 2018 ET DU 13 AOÛT 2018**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Johanne Lavoie

18-143

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que les procès-verbaux des séances des 3 et 17 juillet 2018 et du 13 août 2018 sont adoptés.

**Acceptée**

## 5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

### 5.1. Adoption des déboursés de juillet et août 2018

---

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Charles Lapointe

18-144

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 342 567,30 \$ pour les mois de juillet et août 2018 est approuvé.

**Acceptée**

## 6. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

## 7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

### 7.1. Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur / 100<sup>e</sup> anniversaire

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur a déposé une demande de commandite pour son 100<sup>e</sup> anniversaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur dans l'organisation de son 100<sup>e</sup> anniversaire ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Jean-François Néron

18-145

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité octroie une aide financière de 150 \$ à la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur pour l'organisation de son 100<sup>e</sup> anniversaire;

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 4 septembre 2018 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

## 8. LOISIRS

### 8.1. Octroi de contrat à Tommy Harvey, kinésologue pour la salle d'entraînement

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire désire offrir les services d'un kinésologue pour la salle d'entraînement dans l'édifice municipal et communautaire;

**ATTENDU QUE** Tommy Harvey, kinésologue a offert ses services et possède les compétences requises;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Derek O'Hearn

18-146

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité octroie un mandat à Tommy Harvey, kinésologue pour la surveillance de la salle d'entraînement selon les modalités convenues entre les parties.

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 70221 690 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 4 septembre 2018 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

**9. URBANISME**

9.1. Octroi de mandat au SARP / annulé

---

Cet item est annulé.

**10. TRAVAUX PUBLICS**

10.1. Octroi de contrat pour le raccordement de la conduite d'égout de la résidence située au 198 rue Principale

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait réaliser par l'entreprise Claveau et fils inc. des travaux de réfection des conduites d'eau potable, d'égout, de voirie, eaux pluviales et drainage dans la rue Principale en 2013;

**ATTENDU QUE** la firme Roche ltée avait été mandatée pour la surveillance desdits travaux;

**ATTENDU QUE** lors de ces travaux, la conduite d'égout de la résidence située au 198 rue Principale n'a pas été raccordée au réseau d'égout par Claveau et fils inc.;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Claveau et fils inc. refuse d'effectuer les travaux afin de raccorder la conduite d'égout au réseau municipal tel que prévu au contrat qui lui avait été octroyé et que la firme Roche ltée nie sa responsabilité relativement à ces travaux;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire que la conduite d'égout de la résidence sise au 198 rue Principale soit raccordée au réseau d'égout;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu des soumissions de deux entreprises pour le raccordement de la conduite d'égout et la remise en état des lieux, lesquelles se détaillent comme suit :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Terrassement YT inc.	21 845,25 \$
Les Entreprises Nivelac enr.	30 755,81 \$

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Rollande Côté

18-147

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité octroie le contrat pour le raccordement de la conduite d'égout de la résidence située au 198 rue Principale au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Terrassement YT inc. au montant de 21 845,25 \$ taxes incluses;

Que le tout soit payable à même le règlement d'emprunt 303-13;

Que la municipalité entreprenne des démarches nécessaires auprès des firmes Claveau et fils inc. et Roche ltée pour réclamer les frais engagés pour ces travaux et tous les dommages occasionnés par leur refus d'effectuer les travaux.

**Acceptée**

## 11. ADMINISTRATION

### 11.1. Approbation du budget révisé 2018 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Nazaire

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire a approuvé le budget révisé de l'OMH pour l'exercice financier 2018 au coût de 866 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'OMH de Saint-Nazaire a présenté un budget révisé pour l'exercice financier 2018 et ce budget a été approuvé en date du 20 juillet 2018 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) avec une augmentation des dépenses de 45 \$ ;

**ATTENDU QUE** la participation financière de la municipalité de Saint-Nazaire représente 10% de ce déficit ;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-148

Que la municipalité de Saint-Nazaire accepte le budget révisé 2018 de l'OMH de Saint-Nazaire approuvé par la SHQ;

Que la participation financière de la municipalité pour l'année 2018 passe de 866 \$ à 871 \$, soit une augmentation de 5 \$.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 52000 963 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 4 septembre 2018 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Acceptée**

### 11.2. Avis de motion règlement 363-18 – Code de déontologie des employés municipaux

---

Monsieur Claude Tremblay, conseiller, donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal, que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 363-18 portant sur le Code de déontologie des employés municipaux.

### 11.3. Dépôt du projet de règlement 363-18 – Code de déontologie des employés municipaux

---

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement 363-18 portant sur Code de déontologie des employés municipaux. Le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux des règles « d'après-mandat ».

### 11.4. Octroi de mandat à la firme Englobe corp. pour le contrôle des matériaux lors du remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale Est (Route 172)

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire effectue des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Principale Est (Route 172);

**ATTENDU QUE** la municipalité désire effectuer le contrôle des matériaux au chantier ainsi que des tests de compaction;

**ATTENDU QUE** la firme Englobe corp. a déposé une offre de service au montant de 7 743 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les analyses;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Lapointe  
Appuyé par Claude Tremblay

18-149

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat à la firme Englobe corp. pour le contrôle des matériaux lors du remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Principale Est (Route 172) au montant budgétaire de 7 743 \$ plus les taxes applicables.

Que le tout soit payable à même l'excédent accumulé non affecté.

#### **Acceptée**

11.5. Octroi de mandat à la firme Englobe corp. pour une inspection visuelle du stationnement de l'édifice municipal et communautaire

---

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire inspecter le stationnement de l'édifice municipal et communautaire;

**ATTENDU QUE** la firme Englobe corp. a déposé une offre de service pour l'inspection visuelle du stationnement de l'édifice municipal et communautaire au montant de 2 570 \$ plus les taxes applicables;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Charles Lapointe

18-150

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le mandat à la firme Englobe corp. pour l'inspection visuelle du stationnement de l'édifice municipal et communautaire au montant de 2 570 \$ plus les taxes applicables.

Que le tout soit payable à même le règlement 344-16.

#### **Acceptée**

11.6. Motion de félicitations aux organisateurs et aux bénévoles du Festival L.M. Country

---

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-151

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux organisateurs ainsi qu'à tous les bénévoles du Festival L.M. Country pour le succès de la 7<sup>e</sup> édition du festival.

#### **Acceptée**

11.7. Motion de félicitations au Groupe de soutien de Saint-Nazaire

---

Il est proposé par Jean-François Néron  
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-152

Que la municipalité de Saint-Nazaire adresse une motion de félicitations aux bénévoles du Groupe de Soutien de Saint-Nazaire pour l'organisation des brunchs au Rondin pendant la 7<sup>e</sup> édition du Festival L.M. country.

#### **Acceptée**

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

- a) Ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Principale Est

---

**ATTENDU QUE** la municipalité effectue des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Principale Est (Route 172);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire a obtenu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour financer un montant de 596 516 \$ desdits travaux avec la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire entend obtenir auprès de la Caisse populaire Desjardins, une marge de crédit temporaire de 596 516 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de ½ % pour exécuter lesdits travaux;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn  
Appuyé par Jean-François Néron

18-153

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande à la Caisse populaire Desjardins de lui octroyer une marge de crédit temporaire de 596 516 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de ½ % pour exécuter les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Principale Est (Route 172);

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Jules Bouchard, maire et/ou Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier pour signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires.

**Acceptée**

## 13. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies à la famille de monsieur Sylvain Tremblay, décédé en juillet 2018 et à la famille de monsieur Claude Fortin, décédé en août 2018.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

## 14. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable.

## 15. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

18-154

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 39.

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 4 septembre 2018

Pierre-Yves Tremblay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard  
Maire